

## Comment vos clients paieront leurs achats par téléphone mobile

### Païement PostFinance par mobile

Le paiement PostFinance par mobile est idéal pour permettre à vos clients de commander facilement vos produits et prestations à l'aide de leur téléphone mobile. Le montant est directement débité de leur compte postal.

---

Avec le paiement PostFinance par mobile, vous êtes assuré d'être payé et permettez en outre à vos clients de régler leurs achats de manière rapide et simple.

#### Païement PostFinance par mobile

Grâce à la prestation «Païement PostFinance par mobile», vos clients peuvent payer vos produits et prestations par SMS ou par téléphone. Un lien direct entre le numéro de téléphone mobile et le compte privé du client final permet de débiter directement le montant du paiement de son compte postal. Cette innovation constitue pour vous en tant que fournisseur un moyen de paiement avantageux et offre des possibilités multiples.

#### Vos avantages

- Ce mode de paiement avantageux vous permet d'atteindre vos clients à tout moment et partout, tout en économisant les frais d'envoi de factures et de rappels.
- La transaction de crédit est garantie, ce qui signifie que vous ne prenez aucun risque.
- Le montant des achats est crédité en quelques jours directement sur votre compte commercial PostFinance.
- Le mode de paiement mobile peut être utilisé de multiples façons: pour le chargement d'avoirs, les ventes à distance, le versement de dons par mobile, la billetterie, etc.

### Avantages pour vos clients

- Vos clients paient sans espèces, de manière rapide et simple, quels que soient leur abonnement et le modèle de leur téléphone.
- L'autorisation en ligne, qui vérifie la couverture du compte, empêche le client de s'endetter.

### Ce que vous devez savoir

- Pour pouvoir payer à l'aide de leur téléphone mobile, vos clients doivent s'inscrire une seule fois sur e-finance, au Postomat, via App ou via SMS à la prestation «PostFinance Mobile service rapide». Leur numéro de téléphone mobile est ensuite relié à leur compte.
- PostFinance vous facture une commission sur le montant de chaque paiement effectué.
- PostFinance vous recommande de faire appel à un partenaire technique pour mettre en place les interfaces avec PostFinance et avec les opérateurs de téléphonie mobile, gérer les numéros courts et mettre à disposition des solutions téléphoniques et par SMS.
- Les coûts varient en fonction du partenaire technique et vous sont facturés directement par ce dernier.

### Prix et conditions

#### Frais de mise en service<sup>2</sup>

|                                 |          |
|---------------------------------|----------|
| Mise en service par PostFinance | Gratuite |
|---------------------------------|----------|

#### Frais d'exploitation<sup>1, 2</sup>

|                 |             |
|-----------------|-------------|
| Par transaction | Sur demande |
|-----------------|-------------|

#### Entrée des données

|                                 |                                 |
|---------------------------------|---------------------------------|
| Paiement PostFinance par mobile | Gratuit sous forme électronique |
|---------------------------------|---------------------------------|

#### Sortie des données

|                         |                                 |
|-------------------------|---------------------------------|
| Aperçu des transactions | Gratuit sous forme électronique |
|-------------------------|---------------------------------|

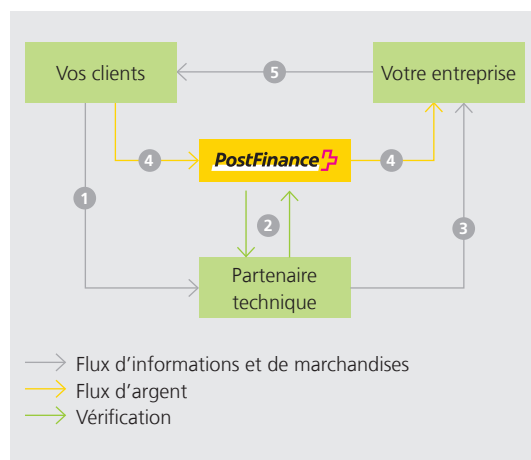
<sup>1</sup> Non soumis à la TVA.

<sup>2</sup> Frais du partenaire technique non compris.

Grille de prix complète, état en février 2015. Vous trouverez les prix actuels sur [www.postfinance.ch/prix-cc](http://www.postfinance.ch/prix-cc).

### Informations complémentaires

Plus d'informations sur paiement PostFinance par mobile sur [www.postfinance.ch/paiementmobile](http://www.postfinance.ch/paiementmobile). Nous répondons également volontiers à vos demandes adressées à [paiementparmobile@postfinance.ch](mailto:paiementparmobile@postfinance.ch).



- 1 Votre client(e) souscrit à l'offre par SMS (mot-clé à un numéro court) ou par appel téléphonique.
- 2 Un partenaire technique (ASP), avec lequel vous collaborez pour le paiement par mobile, demande une autorisation à PostFinance. Si le compte postal de votre client(e) est couvert et que la limite mensuelle n'est pas atteinte, le montant de l'achat est réservé sur le compte.
- 3 Le partenaire technique (ASP) vous transmet la commande.
- 4 Le montant de l'achat est viré du compte postal de votre client(e) sur votre compte commercial.
- 5 Votre client(e) reçoit de votre part l'offre souhaitée.